

Id ceteri facere noluerunt, qui nando in tutum pervenerunt.  
At ille, præstare honestam mortem existimans turpi vitæ,  
cominus pugnans, telis hostium interfectus est.

## TIMOTHEUS.

I. Timotheus, Cononis filius, Atheniensis. Hic a patre acceptam gloriam multis auxit virtutibus. Fuit enim disertus impiger, laboriosus, rei militaris peritus, neque minus civitatis regendæ. Multa hujus sunt præclare facta, sed hæc maxime illustra. Olynthios et Byzantios bello subegit; Samum cepit, in qua oppugnanda, superiore bello<sup>1</sup>, Athenienses mille et ducenta talenta<sup>2</sup> consumpserant. Hanc ille sine ulla publica impensa populo restituit. Adversus Cotyn<sup>3</sup> bella gessit, ab eoque mille et ducenta talenta prædæ in publicum retulit. Cyzicum<sup>4</sup> obsidione liberavit. Ariobarzani<sup>5</sup> simul cum Agesilao

porté. Les autres ne voulurent pas faire de même : ils se sauvèrent à la nage. Chabrias, pensant qu'une mort honnête est préférable à une vie honteuse, soutint de près le choc de l'ennemi et fut percé de traits.

## TIMOTHÉE.

I. L'Athénien Timothée, fils de Conon, augmenta par bien des qualités personnelles la gloire qu'il avait reçue de son père. Il fut éloquent, actif, laborieux, également habile dans l'art militaire et dans le gouvernement. Il fit beaucoup de choses glorieuses, dont voici les plus brillantes. Il soumit par les armes les Olynthiens et les Byzantins. Il prit Samos, dont le siège, dans la guerre précédente, avait coûté aux Athéniens douze cents talents, et la leur rendit sans aucune dépense publique. Il fit la guerre à Cotys, et versa au trésor public douze cents talents de butin. Il fit lever le siège de Cyzique.

Ceteri noluerunt facere id, qui nando pervenerunt in tutum. At ille, existimans mortem honestam præstare vitæ turpi, pugnans cominus, interfectus est telis hostium.

Les autres ne-voulurent-pas faire cela (l'imiter), lesquels en nageant arrivèrent en lieu sûr. Mais celui-là, estimant une mort honorable être-préférable à une vie honteuse, combattant de près, fut tué par les traits des ennemis.

## TIMOTHEUS

I. Timotheus, filius Cononis, Atheniensis. Hic auxit multis virtutibus gloriam acceptam a patre. Fuit enim disertus, impiger, laboriosus, peritus rei militaris, neque minus regendæ civitatis. Multa hujus sunt facta præclare, sed hæc maxime illustra. Subegit bello Olynthios et Byzantios; cepit Samum, in qua oppugnanda, bello superiore, Athenienses consumpserant mille et ducenta talenta. Ille restituit hanc populo sine ulla impensa publica. Gessit bella adversus Cotyn, retulitque ab eo in publicum mille et ducenta talenta prædæ. Liberavit Cyzicum obsidione.

## TIMOTHÉE.

I. Timothée, fils de Conon, était Athénien. Celui-ci augmenta par de nombreuses vertus la gloire reçue de son père. Il fut en effet éloquent, actif, laborieux, habile dans l'art militaire, et non moins habile à conduire la cité. De nombreux traits de celui-ci existent faits avec-éclat, mais ceux-ci sont les plus illustres. Il soumit par la guerre les Olynthiens et les Byzantins; il prit Samos, en assiégeant laquelle, dans la guerre précédente, les Athéniens avaient dépensé mille et deux-cents talents. Celui-là (Timothée) rendit celle-ci (Samos) au peuple sans aucune dépense publique. Il fit des guerres contre Cotys, et rapporta de chez lui au trésor public mille et deux-cents talents de butin. Il délivra Cyzique du siège.

auxilio profectus est : a quo quum Laco pecuniam numeratam accepisset, ille cives suos agro atque urbibus augeri maluit, quam id sumere ejus partem domum suam ferre posset. Itaque accepit Crithoten et Sestum.

II. Idem, classi præfectus, circumvehens Peloponnesum, Laonicam populatus, classem eorum fugavit<sup>1</sup>. Corcyram sub imperium Atheniensium redegit, sociosque idem adjunxit Epirotas, Athamanas, Chaonas, omnesque eas gentes quæ mare illud adjacent. Quo facto Lacedæmonii de diutina contentione destiterunt, et sua sponte Atheniensibus imperii maritimi principatum concesserunt, pacemque his legibus constituerunt, ut Athenienses mari duces essent. Quæ victoria tantæ fuit Atticis lætitiæ, ut tum primum aræ Paci publice

Il marcha, conjointement avec Agésilas, au secours d'Ariobarzane. Le Spartiate ayant accepté de l'argent comptant, il aimait mieux agrandir le domaine de ses concitoyens en territoires et en villes que de prendre une somme dont il pouvait faire entrer une partie dans sa maison, et obtint pour eux Crithoté et Sestos.

II. A la tête de l'armée navale, il longea les côtes du Péloponèse et dispersa la flotte des Spartiates. Il réduisit Corcyre sous la puissance des Athéniens, et leur donna pour alliés les Épirotas, les Acarnaniens, les Chaoniens, et tous les peuples qui sont situés sur cette mer. Les Lacédémoniens se désistèrent par là de leur longue prétention, cédèrent spontanément aux Athéniens la prééminence maritime, et la suprématie d'Athènes sur mer fut reconnue par le traité qui intervint. Cette victoire causa une si grande joie aux peuples de l'Attique, qu'alors, pour la première fois, on éleva des autels

Profectus est auxilio  
Ariobarzani  
simul cum Agésilao :  
a quo  
quum Laco  
accepisset  
pecuniam numeratam  
ille maluit  
suos cives augeri  
agro atque urbibus  
quam sumere id  
cujus posset ferre partem  
suam domum.  
Itaque accepit  
Crithoten et Sestum.

II. Idem,  
præfectus classi,  
circumvehens  
Peloponnesum,  
populatus Laonicam,  
fugavit classem eorum.  
Redegit Corcyram  
sub imperium  
Atheniensium,  
idemque adjunxit socios  
Epirotas, Athamanos,  
Chaonas,  
omnesque eas gentes  
quæ adjacent illud mare  
Quo facto  
Lacedæmonii destiterunt  
de diutina contentione,  
et sua sponte  
concesserunt  
Atheniensibus  
principatum  
imperii maritimi,  
constitueruntque pacem  
his legibus,  
ut Athenienses  
essent duces mari.  
Quæ victoria  
fuit tantæ lætitiæ  
Atticis,  
ut tum primum  
aræ factæ sint Paci  
publicæ,

Il partit à (au) secours  
à (de) Ariobarzane  
en-même-temps avec Agésilas :  
duquel (d'Ariobarzane)  
tandis que le Lacédémonien  
avait reçu

de l'argent compté (comptant),  
celui-là aimait-mieux  
ses concitoyens s'accroître  
en territoire et en villes  
que de prendre cela (une chose)  
dont il pourrait porter une partie  
dans sa demeure.  
En-conséquence il reçut  
Crithoté et Sestos.

II. Le même,  
mis-à-la-tête de la flotte,  
faisant-le-tour  
du Péloponèse,  
ayant ravagé la Laconie, [moniens].  
mit-en-fuite la flotte d'eux (des Lacédé-  
Il réduisit Corcyre  
sous l'empire  
des Athéniens,  
et le même leur adjoignit pour alliés  
les Épirotas, les Athamans,  
les Chaoniens,  
et toutes ces nations  
qui sont-situées-auprès-de cette mer.  
Cette chose ayant été faite  
les Lacédémoniens se désistèrent  
d'une longue rivalité,  
et de leur propre-mouvement  
cédèrent  
aux Athéniens  
le premier-rang  
de l'empire de-la-mer,  
et établirent la paix  
à ces conditions,  
que les Athéniens  
seraient les chefs sur mer.  
Laquelle victoire  
fut à si-grande (causa une telle) joie  
aux habitants-de-l'Attique,  
qu'alors pour-la-première-fois  
des autels furent faits (dressés) à la Paix  
au-nom-de-l'État,

sint factæ, eique deæ pulvinar<sup>1</sup> sit institutum. Cujus laudis ut memoria maneret, Timotheo publice statuam in foro posuerunt. Qui honos huic uni ante id tempus contigit ut, quum patri populus statuam posuisset, filio quoque daret. Sic, juxta posita, recens filii veterem patris renovavit memoriam.

III. Hic quum esset magno natu et magistratus gerere desisset, bello Athenienses undique premi sunt cæpti. Defecerat Samus; descierat Hellespontus; Philippus<sup>2</sup> jam tum valens Macedo multa moliebatur: cui oppositus Chares<sup>3</sup> quum esset, non satis in eo præsidii putabatur. Fit Menestheus prætor, filius Iphicratis, gener Timothei, et, ut ad bellum proficiscatur, decernitur. Huic in consilium dantur duo, usu et sapientia præstantes, quorum consilio uteretur, pater et socer: quod

à la Paix et qu'on établit un pulvinar pour cette déesse. Afin que la mémoire de ce glorieux événement fût durable, on dressa, par un décret du peuple, une statue à Timothée sur la place publique. Il était sans exemple jusqu'alors qu'on eût honoré le fils d'une statue, après en avoir érigé une au père. L'image de Timothée, placée auprès de celle de Conon, rajeunit la gloire de ce dernier.

III. Timothée était avancé en âge et avait cessé de gérer des emplois, quand les Athéniens commencèrent à être pressés de tous côtés par la guerre. Samos avait quitté leur parti; l'Hellespont s'était révolté; Philippe de Macédoine, déjà puissant, méditait plusieurs entreprises. On lui avait opposé Charès; mais on ne croyait pas que ce général pût défendre Athènes avec succès contre ce prince. On fait préteur Ménesthée, fils d'Iphicrate et gendre de Timothée, et l'on décrète qu'il parte pour cette guerre. On lui donne pour conseil deux hommes éminents en expérience et en sagesse, son père et son beau-

pulvinarque institutum sit ei deæ. Cujus laudis ut memoria maneret, posuerunt statuam Timotheo in foro publice. Qui honos contigit huic uni ante id tempus, ut, quum populus posuisset statuam patri, daret filio quoque. Sic, posita juxta, recens filii renovavit veterem memoriam patris.

III. Quum hic esset magno natu et desisset gerere magistratus, Athenienses cæpti sunt premi bello undique. Samus defecerat; Hellespontus descierat; Philippus Macedo jam tum valens moliebatur multa: cui quum Chares oppositus esset, putabatur non satis præsidii in eo. Menestheus, filius Iphicratis, gener Timothei, fit prætor, et decernitur ut proficiscatur ad bellum. Huic dantur in consilium duo præstantes usu et sapientia, consilio quorum uteretur, pater et socer:

et qu'un reposoir fut institué pour cette déesse. De laquelle gloire afin que le souvenir subsistât, ils établirent (élevèrent) une statue à Timothée sur la place-publique aux-frais-de-l'Etat. Lequel honneur fut dévolu à celui-ci seul avant ce temps, que, après que le peuple avait élevé une statue au père, il en donnât une au fils aussi. Ainsi, placée tout-auprès, la statue nouvelle du fils renouvela (raviva) l'ancien souvenir du père.

III. Alors que celui-ci (Timothée) était d'un grand âge et avait cessé d'exercer les magistratures, les Athéniens commencèrent à être pressés par la guerre de-toutes-parts. Samos avait fait-défection; l'Hellespont s'était détaché d'eux; Philippe le Macédonien déjà alors puissant préparait de nombreuses entreprises: Philippe auquel comme Charès avait été opposé, il était cru (on croyait) pas assez d'appui (de force pour défendre) n'être en lui. Ménesthée, fils d'Iphicrate, gendre de Timothée, est fait général, et il est décrété qu'il parte pour la guerre. A celui-ci sont donnés pour le conseil deux hommes éminents par l'expérience et la sagesse, du conseil desquels il devait se servir, son père et son beau-père:

in his tanta erat auctoritas ut magna spes esset per eos amissa posse recuperari. Hi quum Samum profecti essent, et eodem Chares, adventu eorum cognito, cum suis copiis proficisceretur, ne quid absente se gestum videretur, accidit, quum ad insulam appropinquaret, ut magna tempestas oriretur: quam evitare duo veteres imperatores utile arbitrati, suam classem suppresserunt. At ille, temeraria usus ratione, non cessit majorum natu auctoritati, et, ut in sua navi esset fortuna, quo contenderat, pervenit; eodemque ut sequerentur, ad Timotheum et Iphicratem nuntium misit. Hinc male re gesta, compluribus amissis navibus, eodem, unde erat profectus, se recepit, litterasque Athenas publice misit, sibi proclive fuisse Samum capere, nisi a Timotheo et Iphicrate desertus esset. Ob eam

père, parce qu'ils avaient une si grande autorité, qu'on espérait grandement recouvrer par eux ce qu'on avait perdu. Ils étaient partis pour Samos, et Charès, informé de leur venue, avait marché vers le même endroit avec ses troupes, de peur qu'il ne parût qu'on eût fait quelque chose sans lui. Mais, comme on approchait de l'île, il s'éleva une grande tempête. Les deux vieux généraux crurent sage de l'éviter et arrêterent la marche de leur flotte. Charès, suivant une idée téméraire, ne déféra point à l'autorité de ses anciens, et, comme si la fortune eût été sur son bord, il parvint où il voulait aller, et envoya dire à Timothée et Iphicrate de l'y suivre; puis, ayant échoué dans son entreprise et ayant perdu plusieurs vaisseaux, il se retira au même lieu d'où il était parti, et de là écrivit aux magistrats d'Athènes « qu'il lui aurait été facile de prendre Samos, s'il n'avait pas été abandonné de Timothée et d'Iphicrate. » On leur

quod tanta auctoritas erat in his, ut esset magna spes amissa posse recuperari per eos. Quum hi profecti essent Samum, et, adventu eorum cognito, Chares proficisceretur eodem cum suis copiis, ne quid videretur gestum se absente, accidit, quum appropinquaret ad insulam, ut magna tempestas oriretur: quam duo veteres imperatores arbitrati utile evitare, suppresserunt suam classem. At ille, usus ratione temeraria, non cessit auctoritati majorum natu, et, ut fortuna esset in sua navi, pervenit quo contenderat; misitque nuntium ad Timotheum et Iphicratem, ut sequerentur eodem. Hinc, re gesta male, compluribus navibus amissis, se recepit eodem unde profectus erat, misitque Athenas litteras publice, fuisse proclive sibi capere Samum, nisi desertus esset a Timotheo et Iphicrate.

parce qu'une si grande autorité était en ceux-ci, qu'il y avait grand espoir les choses perdues pouvoir être recouvrées au-moyen d'eux. Comme ceux-ci étaient partis pour Samos, et que, la venue d'eux ayant été apprise, Charès partait pour-le-même-endroit avec ses troupes [été fait de peur que quelque chose ne parût avoir lui-même étant-absent, il arriva, comme il s'approchait de l'île, qu'une grande tempête s'éleva: laquelle les deux vieux généraux ayant jugé utile d'éviter, arrêterent leur flotte. Mais celui-là, se servant d'un système téméraire, ne céda pas à l'autorité [âgés), d'eux plus grands par la naissance (plus et, comme si la fortune eût été sur son vaisseau, il arriva là où il s'était dirigé et il envoya un message à Timothée et Iphicrate, pour qu'ils le suivissent au-même-endroit. De là, l'affaire ayant été conduite mal, plusieurs vaisseaux ayant été perdus, il se retira au-même-endroit d'où il était parti, et envoya à Athènes une officiellement, [même disant avoir qu'il aurait été facile à lui de prendre Samos, s'il n'avait été abandonné par Timothée et Iphicrate.

rem in crimen vocabantur : populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiæ, domum revocat; accusantur proditiōnis. Hoc judicio damnatur Timotheus, lisque ejus æstimatur centum talentis<sup>1</sup>. Ille, odio ingrata civitatis coactus, Chalcidem se contulit.

IV. Hujus post mortem, quum populum judicii sui pœnitet, mulctæ novem partes detraxit, et decem talenta Cononem filium ejus, ad muri quamdam partem reficiendam, jussit dare. In quo fortunæ varietas est animadversa : nam, quos avus Conon muros ex hostium præda patriæ restituerat, eosdem nepos, cum summa ignominia familiæ, ex sua re familiari reficere coactus est. Timothei autem moderatæ sapientisque vitæ quum pleraque possimus proferre testimonia, unum rimus contenti, quod ex eo facile conjici poterit quam carus

en fit un crime. Le peuple, ardent, soupçonueux, léger, querelleur, et en outre envieux de la puissance, les rappelle. Ils sont accusés de trahison. Timothée est condamné, et son amende est taxée à cent talents. La haine d'une ville ingrate le força de se retirer à Chalcis.

IV. Après sa mort, le peuple, se repentant de son jugement, réduisit l'amende des neuf dixièmes, et ordonna que son fils Conon donnerait dix talents pour rétablir une certaine partie des murs. Ainsi, par un exemple remarquable des variations de la fortune, les mêmes murailles que Conon avait relevées avec les dépouilles des ennemis, son petit-fils fut forcé de les rétablir sur son propre bien de famille, au grand déshonneur de sa maison. Nous pourrions produire plusieurs preuves de la vie modérée et sage de Timothée. Nous nous bornerons à une seule, parce qu'on en pourra facilement conjecturer combien il fut cher aux siens. Il comparut en justice dans

Ob eam rem vocabantur in crimen : populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiæ, revocat domum; accusantur proditiōnis. Hoc judicio Timotheus damnatur, lisque ejus æstimatur centum talentis. Ille, coactus odio civitatis ingrata, se contulit Chalcidem.

IV. Post mortem hujus, quum pœniteret populum sui judicii, detraxit novem partes mulctæ, et jussit Cononem, filium ejus, dare decem talenta ad quamdam partem muri reficiendam. In quo animadversa est varietas fortunæ : nam nepos coactus est reficere ex sua re familiari, cum summa ignominia familiæ, eosdem muros quos avus Conon restituerat patriæ ex præda hostium. Quum autem possimus proferre pleraque testimonia vitæ moderatæ sapientisque Timothei, erimus contenti uno, quod ex eo poterit facile conjici quam fuerit carus suis.

Pour ce fait ils étaient appelés (mis) en accusation; le peuple passionné, soupçonueux, mobile,

ennemi, envieux même de la puissance *des citoyens*, les rappelle au pays; ils sont accusés de trahison. Dans ce jugement Timothée est condamné, et l'amende de lui est estimée (fixée) à cent talents. Celui-là (Timothée), contraint par la haine d'une cité ingrate, se transporta à Chalcis.

IV. Après la mort de celui-ci, comme du-repentir-était au peuple, de son jugement, il retrancha neuf parts (les neuf dixièmes) de l'amende, et ordonna Conon, fils de lui, donner dix talents pour une certaine partie du rempart devant être réparée. En quoi fut remarquée l'inconstance de la fortune : car le petit-fils fut forcé de réparer de son bien de-famille, avec une très-grande honte de (pour) sa famille, ces-mêmes murs que son aïeul Conon avait rendus à (relevés pour) la patrie avec le butin des (fait sur les) ennemis. D'autre-part tandis que nous pourrions citer de très-nombreux témoignages de la vie modérée et sage de Timothée, nous serons contents d'un-seul, parce que d'après celui-ci [giné] il pourra facilement être conjecturé (ima-combien il fut cher aux siens.

suis fuerit. Quum Athenis adolescentulus causam oiceret, non solum amici privatique hospites ad eum defendendum conuenerunt, sed etiam in eis Jason tyrannus<sup>1</sup>, qui illo tempore fuit omnium potentissimus. Hic quum in patria sine satellitibus se tutum non arbitraretur, Athenas sine ullo præsidio venit: tantique hospitem fecit ut mallet se capitis periculum adire quam Timotheo, de fama dimicanti, deesse. Hunc aduersus tamen Timotheus postea, populi jussu, bellum gessit, patriæque sanctiora jura quam hospitii esse duxit.

Hæc extrema fuit ætas imperatorum Athenensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei; neque, post illorum obitum, quisquam dux in ulla urbe fuit dignus memoria.

## DATAMES.

I. Venio nunc ad fortissimum virum maximique consilii omnium barbarorum, exceptis duobus Carthaginiensibus, Amil-

sa première jeunesse, et non-seulement ses amis et ses hôtes, simples particuliers, se réunirent pour le défendre, mais il se trouva encore parmi eux le tyran Jason, le prince le plus puissant de ce temps-là. Jason, qui ne se croyait pas en sûreté dans sa patrie sans satellites, vint à Athènes sans aucune escorte, et montra tant d'estime pour son hôte, qu'il aimait mieux exposer sa vie que de manquer à Timothée en danger de perdre sa réputation. Cependant Timothée lui fit la guerre dans la suite par l'ordre du peuple, et jugea que les droits de la patrie sont plus sacrés que ceux de l'hospitalité.

Ce fut là le dernier âge des grands généraux d'Athènes: ils finirent avec Iphicrate, Chabrias et Timothée, et, après leur mort, il n'y eut dans cette ville aucun capitaine digne de mémoire.

## DATAME.

I. Je viens maintenant à l'homme le plus courageux et le plus habile de tous les barbares, si l'on excepte les deux Carthaginois

Quum adolescentulus diceret causam Athenis, non solum amici hospitesque privati conuenerunt ad eum defendendum, sed etiam in his Jason tyrannus, qui fuit illo tempore potentissimus omnium. Quum hic non arbitraretur se tutum in patria sine satellitibus, venit Athenas sine ullo præsidio; fecitque tanti hospitem ut mallet se adire periculum capitis quam deesse Timotheo dimicanti de fama. Timotheus tamen postea, jussu populi, gessit bellum aduersus hunc, duxitque jura patriæ esse sanctiora quam hospitii.

Hæc fuit extrema ætas imperatorum Athenensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei; neque, post obitum illorum fuit in illa urbe quisquam dux dignus memoria.

## DATAMES

I. Venio nunc ad virum fortissimum maximique consilii omnium barbarorum, duobus Carthaginiensibus exceptis, Amilcare et Annibale:

Alors que tout-jeune-homme il plaidait sa cause à Athènes, non-seulement ses amis et ses hôtes de-condition-privée se rassemblèrent pour le défendre, mais encore parmi ceux-ci Jason le tyran, qui fut en ce temps-là le plus puissant de tous. Tandis que celui-ci ne croyait pas lui-même en-sûreté dans sa patrie sans satellites, il vint à Athènes sans aucune escorte; et il fit de si-grand *prix* son hôte qu'il aimait mieux [exposer sa vie; lui-même affronter un peril de la tête que de faire-défaut à Timothée combattant au-sujet-de son honneur, Timothée cependant dans-la-suite, par ordre du peuple, fit la guerre contre celui-ci, et estima les droits de la patrie être plus sacrés que ceux de l'hospitalité.

Celle-ci fut la dernière génération des généraux athéniens, celle d'Iphicrate, de Chabrias, de Timothée, et après la mort de ceux-là il n'y eut pas dans cette ville-là quelque général digne de mémoire.

## DATAME

I. Je viens maintenant à l'homme le plus brave et du plus grand conseil de tous les barbares, deux Carthaginois exceptés, Amilcar et Annibal: